

Conseil municipal du février 2020

Fauchage des voies communales et chemins : 4 entreprises ont déposé une offre : L'entreprise Bosredon est retenue pour la saison 2020 (8.569.20 € TTC).

Ifse : indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise: après avis du comité technique, le conseil municipal valide l'ajustement du plafond.

Fdee : comme chaque année, la participation au syndicat d'électrification sera fiscalisée et recouvrée par le service des impôts.

Demandes de subventions 2020 : le conseil municipal autorise le dépôt des dossiers de demande de subventions pour les projets susceptibles d'être retenus par l'Etat, le Département ou l'Agglo. En fonction des aides obtenues, ces projets seront inscrits au Budget Primitif 2020 ou aux suivants: Etudes pour le plan d'aménagement de bourg à la Rivière, aménagement de trottoirs et/ou réfection de voiries (route des stades, Chamillac, tranche 2 de la rue des Cités, cimetière bourg Mansac), aménagement d'un self au restaurant scolaire, démolition et restauration des apprentis communaux, peinture d'une salle de classe et des sanitaires de l'école, éclairage des stades et terrains de pétanque, toiture du vieux four de la route de Cublac, réfection d'un terrain de tennis, changement de chaudière de la mairie, création d'une aire de jeux, acquisition des plaques de rue et des numéros suite à la dénomination des rues, menuiseries PVC du logement de la poste 2^e tranche et une à l'ancien presbytère. D'autres projets non éligibles seront aussi inscrits au budget 2020.